

CAPD 1er juillet 2019

Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle

Les organisations syndicales votent toutes (ou presque) contre le tableau d'avancement proposé à la HC et claquent la porte à propos de la classe exceptionnelle

La situation est suffisamment rare pour mériter d'être expliquée.

Pour commencer, les documents préparatoires pour la classe exceptionnelle ont été transmis aux syndicats vendredi 16h pour un passage le lundi à 14h, alors que l'administration a obligation de communiquer lesdits documents une semaine à l'avance. Pour cette raison, le SNUipp, rejoint par le SGEN-CFDT, a demandé un report de la CAPD de la classe ex pour permettre un temps d'analyse des documents, ce que la DASEN a refusé.

- Accès à la Hors Classe

En 2018, le SNUipp avait obtenu que la HC soit attribuée prioritairement aux 11^{ème} échelon, pour une raison de progressivité de carrière.

Pour rappel, un avis DASEN a été émis l'an dernier, parfois différent de l'avis IEN.

Ainsi, 80% des collègues ayant eu un avis en 2018 avaient eu « satisfaisant », malgré des notes pédagogiques antérieures frisant l'excellence. Le SNUipp avait déjà dénoncé ce fait l'an dernier, mais la pérennité de l'avis émis en 2018 le rend encore plus inégal. Cet avis avait émis de manière précipitée l'an dernier, et les IEN ne savaient pas que l'avis serait pérenne.

Entre temps, les collègues nouvellement entrées dans le 9^{ème} échelon ont bénéficié d'un RDV de carrière. Parmi ceux-ci, ceux qui ont obtenu un avis EXCELLENT par leur IEN vont à terme mécaniquement passer devant des 10^{ème} échelon n'ayant eu qu'un avis SATISFAISANT ou TRES SATISFAISANT (voir barème de la grille).

Le SNUipp-FSU a également rappelé que la HC n'est pas un avancement au mérite (il y a la classe exceptionnelle pour ça), et que PPCR s'était engagé à permettre à chacun d'accéder à la hors classe dans le cadre d'une carrière complète.

Pour le SNUipp, l'AGS doit être le critère principal utilisé pour les passages HC, afin de gommer les inégalités d'entrée dans les échelons (rappel : les instits intégrés PE par LA ont eu une carrière défavorisée par rapport aux collègues entrées directement PE) et de permettre aux collègues retraitables (nés entre 1954 et 1962) de pouvoir partir en retraite en étant HC.

Ce n'est pas du tout le scénario proposé par la DASEN, scénario contre lequel nous avons déjà signalé notre désaccord en groupe de travail.

Résultat, la DASEN a proposé 179 promotions (contingent fixé par le ministère) réparties comme suit parmi les 1196 promouvables :

Barème national:

Avis de la DASEN + ancienneté dans la plage d'appel au 31 août

(Eléments de barème à lire ici :
http://54.snuipp.fr/IMG/pdf/HC_et_Classe_Ex_2019.pdf)

94 personnes avec plus de 160 de barème
25 personnes repêchées car retraitables au 11^{ème} échelon avec 150 de barème
33 personnes repêchées car retraitables et anciens instituteurs-trices passés.es par LA
26 personnes à 150 de barème et départagées par leur AGS, puis leur échelon puis leur ancienneté dans l'échelon

Pour permettre de respecter la proportionnalité femmes-hommes (85% de femmes et 15% d'hommes parmi les promouvables, même ratio respect chez les promus), des hommes qui auraient pu être promus ont été retirés du tableau d'avancement au profit d'une femme

Une liste complémentaire de 4 collègues est créée.

- ➔ *Le tableau proposé a ainsi promu des collègues avec 21 ou 22 ans d'ancienneté car « boostés » par un avis DASEN l'an dernier qui leur était très favorable, et inversement a lésé des collègues avec plus de 35 ans d'ancienneté qui ne sont toujours pas promus à la HC.*
- ➔ *Pour le SNUipp, cette situation est inadmissible. Même si la proportionnalité hommes-femmes est respectée et que la carrière défavorisée des anciens instit est prise en compte, cette proposition d'avancement n'affiche pas des critères clairs et pénalise beaucoup de collègues avec une forte AGS mais avec un avis satisfaisant rédigé dans la précipitation l'an dernier.*
- ➔ *Le SNUipp revendique un avancement en plaçant l'ancienneté générale de service en premier critère pour garantir plus de progressivité dans la carrière. La Hors classe ne doit pas être un grade « au mérite ». Le SNUipp a également rappelé qu'il était contre la pérennité des avis.*

=> *Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU a donc voté contre le projet d'avancement à la Hors classe, le SE-UNSA également. Le SGEN-CFDT s'est en revanche abstenu.*

- Accès à la classe exceptionnelle

Les documents préparatoires n'ayant été transmis que le vendredi 16h pour une CAPD lundi 14h, le SNUipp ainsi que le SE et le SGEN ont demandé un report du point. Face au refus de l'IA-DASEN, tous les délégués des personnels ont donc décidé de quitter la salle. Il n'y a donc pas eu de vote en notre présence.

Suite à une analyse rapide, le SNUipp a remarqué que les avis relèvent de l'arbitraire et reflètent souvent plus l'année en cours qu'un bilan sur la carrière complète.

L'avis sur I-prof n'a été accessible que jeudi dernier, et les collègues concernés n'ont pas eu l'information. La répartition des avis par circonscription et donc selon les IEN questionne aussi. Enfin, les avis de l'IA DASEN ne sont pas souvent en adéquation avec les appréciations littérales des IEN.

L'IA DASEN a refusé tout changement suite à l'édition de sa proposition, hormis sur le

Compte rendu réalisé par les élus CAPD SNUipp-FSU 54

ratio hommes/femmes.

Pour toutes ces raisons, l'ensemble des organisations syndicales décident de quitter la CAPD.

Les documents préparatoires indiquent :

- 64 promus sur 124 promouvables dans le vivier 1 (fonctions particulières)
- 22 promus sur 32 promouvables dans le vivier 2 (ancienneté)
- 35 dossiers ont été invalidés pour le vivier 1 (pas les 8 années de fonctions particulières requises)
- 7 dossiers se retrouvent sur les 2 viviers

Barème :

Appréciation IA + ancienneté
éléments ici :

http://54.snuipp.fr/IMG/pdf/HC_et_Classe_Ex_2019.pdf

Les critères de départage sont l'AGS puis l'ancienneté dans l'échelon.

La proportion hommes/femmes n'est que de 66 % de femmes chez les promouvables.

Une liste complémentaire est créée.

- 1^{er} chevron de la classe exceptionnelle

Il y avait 13 promouvables pour 14 possibilités de promotions. Les 13 sont donc promus.

- Liste d'aptitude PE

3 institutrices se sont portées candidates pour intégrer le corps de PE: elles le sont puisqu'il y a 11 possibilités d'intégrations.

Il reste 42 instits, dont 14 en disponibilité sur le département.

=> Voté à l'unanimité.

SNUipp - FSU